



DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

16

Date de la Convocation :

3 Septembre 2021

Date d'affichage :

10 septembre 2021

Objet de la délibération :

DEL2021_048 Déclassement du domaine public des espaces verts du lotissement Labarreyre

L'an Deux Mil Vingt et Un et le Neuf Septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Catherine COMBARIEU à Martine DUVIGNAC, Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, Mr Jacques DUCROUX à Jean-Paul TRAYE

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Dominique LARTIGAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la délibération n° DEL2021_040 en date du 10 juin 2021 a permis la désaffectation d'espaces verts du lotissement Labarreyre, existants mais inaccessibles au public ou non fréquentés car en prise directe sur les espaces privatifs de certains des lots. A la suite de cette désaffectation, il n'a été constaté aucune utilisation publique de ces espaces verts, et aucun sujet lié à cette désaffectation n'a été signalé en Mairie par un usager. Ces espaces ne sont donc plus utilisés, ils ne sont plus affectés à un service public ni à l'usage direct du public. Il est possible désormais pour la commune de prononcer leur déclassement du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de cette procédure de déclassement, il sera possible de procéder à une division parcellaire effectuée par un géomètre sur la base de l'emprise déclassée afin de permettre une vente de ces espaces verts aux colotis qui en feraient la demande.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De procéder au déclassement du domaine public des espaces verts du lotissement Labarreyre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :